

Enseignement Facultatif de Chant Choral

La chorale s'adresse à tous les élèves volontaires, garçons comme filles, externes ou demi-pensionnaires.

Dans le cadre du « Plan chorale » établi par le ministère de l'Éducation Nationale, la **chorale au collège devient un enseignement à part entière**. Les élèves peuvent donc choisir la chorale en tant qu'enseignement facultatif dès leur entrée en 6^{ème}.

L'inscription à cet enseignement est annuelle et peut, l'année de troisième, être valorisée au Diplôme National du Brevet par une bonification de 10 à 20 points au même titre que les autres enseignements facultatifs. Les élèves peuvent suivre plusieurs d'entre eux mais un seul de ces enseignements sera pris en compte pour le bonus de points.

Pourquoi choisir l'option chant choral ?

- **Pour enrichir ma relation aux autres :**

- Enseignement facultatif ouvert à tous les élèves de l'établissement, musiciens ou non.
- Travailler avec d'autres élèves du collège que ceux de ma classe
- Participer à la construction d'un projet artistique collectif, dans un esprit de troupe.

- **Pour sa dimension artistique**

- Découvrir un nouveau répertoire de chansons
- Découvrir le chant mis en scène et le théâtre musical
- Développer sa sensibilité, sa créativité
- Découvrir et rencontrer les métiers du spectacle vivant (instrumentistes, sonorisateur, metteur en scène, etc...)

- **Pour son apport dans ma vie d'élève**

- Développer la confiance en soi et surmonter ses appréhensions tout en développant l'esprit d'équipe et de collaboration
- Travailler la respiration et le geste vocal
- Vivre des expériences uniques de représentations de spectacles et de rencontres avec le public
- Développer la concentration et la mémorisation